les traîtres, et se maintenir fermement (quelque peu nombreux que l'on soit) dans une défense et une opposition constitutionnelles des plus énergi-Peut-être qu'à la fin, le clergé catholique sera désillusionné et qu'il prêtera main forte à l'opposition, qui ne tend qu'à la conservation de ses droits les plus sacrés.

M. l'Orateur, je suis fier d'un tel langage, et je m'empresse de citer un autre de mes électeurs, qui n'est pas moins patriote que celui-là. Voici l'extrait de cette seconde lettre, qui n'en cède en rien à celui de la première :

"RIVIÈSE DAVID, 21 février 1865.

" CHER MONSIEUR, - J'ai reçu les " résolutions relatives à l'union proposée des provinces de l'Amérique Britannique du Nord," et après avoir lu et relu ce que les journaux des deux partis disent pour et contre, je dois vous dire, comme mon opinion, que je suis bien éloigné de les approuver. Fussent-elles meilleures qu'elles ne le sont, je ne voudrais pas encore les voir adopter, sans que le pouvoir constituant ait donné à la législature la mission ou l'autorisation de les adopter.-Je m'abstiendrai comme de juste, par rapport au câdre d'une simple communication comme celle-ci, de discuter les raisons qui me font prononcer comme je le fais. Qu'il mo suffise d'unir ma voix à celle des meilleurs amis de noire pays pour vous dire que vous n'avez pas 6t6 6iu pour détruire, mais bien plutôt pour faire fonctionner notre constitution."

Ces observations, M. l'ORATEUR, sont si vruies et si légitimes, que j'aurais honte de ne pas y adhérer. Cependant, si je prévoyais, dans ma manière de voir les choses, que notre pays serait mis en danger par le refus de cette chambre de voter le projet de confédération qui nous est proposé, je n'hésiterais pas un instant à le faire. Mais bien loin de moi l'idée que notre constitution ne puisse pas être mise encore et pour bien des années en opération et très avantageusement. Si l'administration TACHÉ-MACDONALD n'eut pas été défuite comme elle l'a été, l'année dernière, et si elle eût pu couserver une ou deux voix de majorité seulement, comme l'a si bien dit l'hon. membre pour Beauce, la confédération serait encore dans le néant, et l'hon. membre pour South Oxford très éloigné du port! Il est cependant à espérer que la conception de la présente administration, composée telle qu'elle l'est, d'éléments si hétérogènes, ne mènera pas à terme son précieux fruit, et qu'elle sera forcée, comme l'hon. membre pour North Hastings l'a dit, de donner au pays un enfant mortné! (Ecoutez! écoutez!) M. l'ORATEUR, ce grand principe d'égalité sectionnelle fut | rité des deux chambres de la législature,

encore consacré par l'acte du conseil législatif de 1856. Et par qui fut-il consacré? Par les hommes qui sont encore au pouvoir. Le 14 mars 1856, il fut proposé par l'hon. membre pour Montmorency, secondé par l'hon. M. Spence, une loi établissant l'égalité dans le conseil législatif, entre le Haut et le Bas Canada, et rendant cette branche du pouvoir élective. Le principe de cette loi fut consacré par 83 voix contre 6.—Voici ce que je lis dans les journaux de cette chambre :-

"L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour changer la constitution du conseil législatif, en le rendant électif, étant lu, l'honorable monsieur Cauchon a proposé, secondé par l'honorable M. Sprnce, et la question ayant été mise:—Que le bill soit maintenant lu une seconde fois : la chambre s'est divisée : et les noms ayant

été demandés, ils ont été pris comme suit : "Pour.-MM. Aikins, Alleyn, Bell, Bellingham, Biggar, Bourassa, Brodeur, Bureau, Cartier. Casault, Cauchon, Cayley, Chapais, Chisholm, Christie, Conger, Cooke, Daoust, Chas., Daoust, Jean B., Darche, Delong, Desaulniers, DeWitt, Dionne, Dorion, Jean B. E., Dorion, A., Dostaler, Drummond, Proc. Gen., Dufresne, Felton, Ferrie, Foley, Fortier, O. C., Fournier, Fraser, Freeman, Gamble, Gould, Guévremont, Hartman, Holton, Jobin, Labelle, Laporte, LeBoutillier, Lemieux, Loranger, Lumsden, Lyon, Mcdonald, J. S., McDonald, Proc.-Gén., Mackenzie, McCann, Marchildon, Masson, Munro, Papin, Patrick, Poulin, Pouliot, Powell, Prévost, Price, Rhodes, Ross, Sol.-Gén., Ross, J., Sanborn, Shaw, Smith, Sol.-Gén. Smith, S., Smith, J., Somerville, Southwick, Spence, Stevenson, Thibeaudeau, Turcotte. Valois et Wright.—83.
"Contre.-MM. Bowes, Brown, Cameron, Craw-

ford, Robinson et Yeilding. - 6.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ainsi, sur cette brûlante question de la représentation d'après la population, consacrée telle que je viens de le mentionner. quatre-vingt-neuf représentants du peuple, tant du Haut que du Bas-Canada, y prirent part et y votèrent, dont 44 pour le Haut-Canada, sur lesquels six seulement demandérent la représentation d'après la population -l'hon. M. Brown, bien entendu, en faisait partie-et 45 Bas-Canadiens, dont 10 d'origine anglaise, et 35 d'origine canadiennefrançaise, formant 83 voix contre 6. Voilà l'immense majorité qui se prononçait sur la constitution de la chambre haute de ce pays et consolidait l'acte constitutionnel de 1840, dont j'ai déjà parlé. Non seulement ce principe fut consacré par une grande majo-